

Examiner les données SISIAO pour étudier la précarité et le non-recours chez les personnes en demande d'hébergement et logement accompagné

Roberto PERERA RUIZ, Chef de projet Observatoire

Maison de la Veille Sociale du Rhône

Introduction

Le but de cette intervention est d'apporter une pièce à l'analyse que nous faisons aujourd'hui. Ce n'est pas anodin si elle a lieu juste après la présentation des résultats de l'étude de la Mrie. Cette étude très rigoureuse met l'accent sur les conditions de vie des personnes à la rue, la diversité et l'interconnexion des leurs besoins établis par les personnes concernées elles-mêmes. Le dénominateur commun, la porte d'entrée des différentes situations de vie, de différentes classes, est le manque de logement personnel voire la situation de sans-abrisme.

En effet, l'accès au logement, la stabilité et l'ancrage dans des conditions « normales » de vie est un levier pour commencer à sortir de la précarité, pour l'accès à l'emploi, pour l'accès aux droits. Contrairement, une situation d'instabilité liée au logement, un parcours résidentiel instable, des situations de rue sont la porte d'entrée pour la spirale de la précarité : addictions, échec scolaire des enfants, non-recours aux droits, etc.

Les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, créés en 2010, institués par la loi Alur, ont pour mission de gérer l'offre et la demande d'hébergement et de logement social dans chaque département. Son objectif principal est de faciliter et fluidifier l'accès des personnes à des solutions de logement adaptées à leurs besoins. Les SIAO ont aussi pour fonction l'observation du phénomène de la précarité liée au sans-abrisme et au manque de logement personnel.

Dans le cas du département du Rhône et plus particulièrement de la Métropole de Lyon, le volume croissant des ménages en situation de rue ou de manque de logement personnel et la pénurie des solutions adaptées (malgré les efforts qui se font pour la part de l'Etat, de la Métropole et des acteurs associatifs) s'inscrit dans ce que certains sociologues appellent « le paradoxe de l'urbanisation¹ ». Le SIAO du Rhône est en lien avec le numéro d'urgence social 115 (qui dispose chaque jour d'une soixantaine des places à la nuitée en dehors des périodes de Renfort Hivernal). Grâce à l'outil SI dédiée dont on dispose, le SIAO du Rhône a aussi une visibilité importante sur les profils des ménages qui déposent une demande d'hébergement ou de logement accompagné. Par ailleurs, bien que dans la définition même du non-recours est celle de ne pas exprimer une demande auprès d'une institution, au SIAO du Rhône nous sommes observateurs d'un phénomène que nous appelons « la volatilité de la demande », l'abandon de la démarche. A notre avis, pour un certain nombre de cas, cet abandon est une forme particulière de non-recours (dont nous pouvons mesurer l'ampleur).

Après ce préambule nécessaire, mon intervention se structure comme suit :

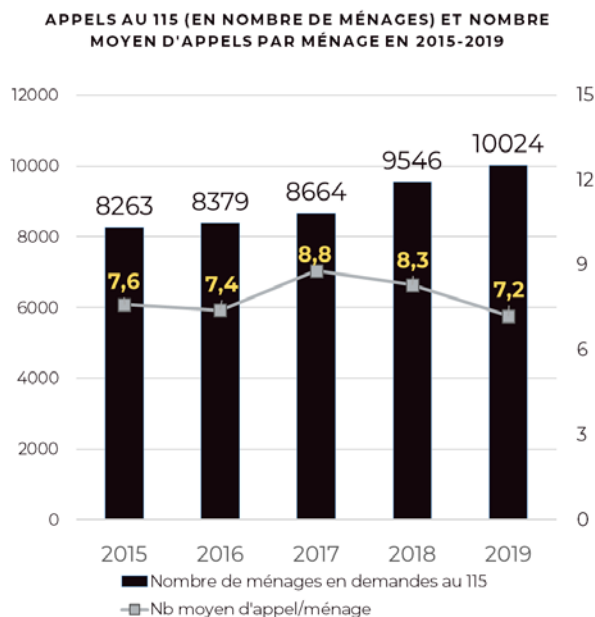
- 1- L'observation longitudinale du phénomène de la précarité liée au manque de logement et au sans-abrisme.
 - a. Sans-abrisme et sans domicile visibles sur la demande SIAO/115.
 - b. L'« intersectionnalité » des situations de précarité.

¹ À mesure du processus d'urbanisation, la pauvreté est toujours davantage visible et concentrée dans les villes. Qu'il s'agisse des villes opulentes des pays riches, ou des bidonvilles des pays en développement. Julien Damon, « Chiffres, approches et paradoxes de la pauvreté urbaine », *Questions de communication*.

- 2- L'abandon de la demande, une forme particulière de non-recours ?
 - a. Profils des personnes et ménages concernés.

1) L'observation longitudinale du phénomène de la précarité liée au manque de logement et au sans-abrisme.

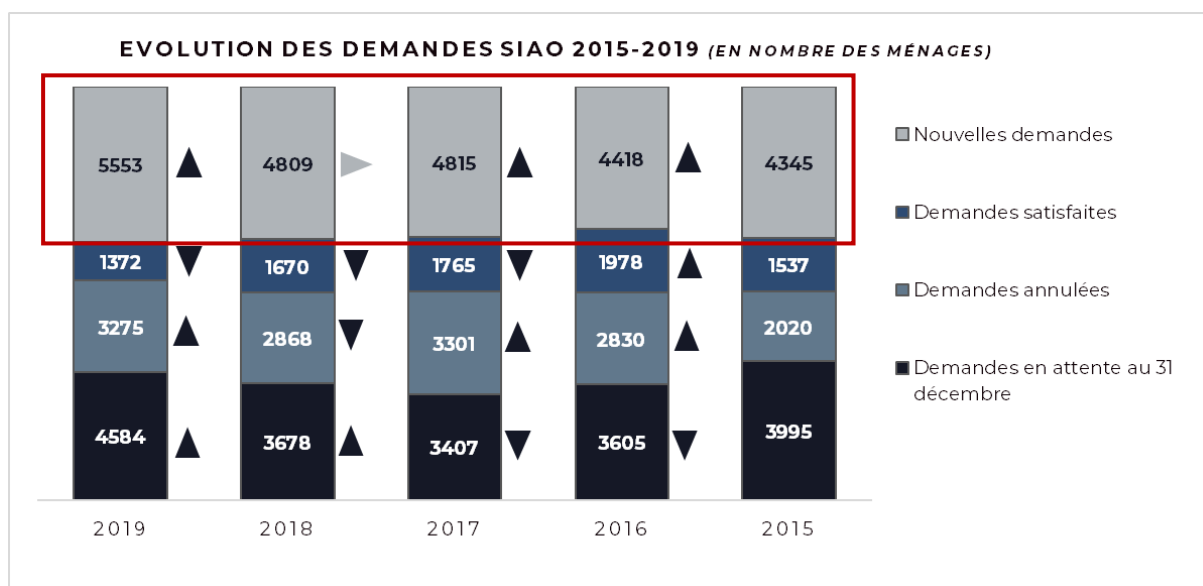
- a. **Sans-abrisme et sans domicile visibles sur la demande SIAO/115.**



La grille ETHOS (Typologie européenne de l'exclusion liée au logement) définit le sans-abrisme comme les personnes vivant dans la rue (dans un espace public ou externe) ou dans un hébergement temporaire.

Le nombre de ménages dans une situation de sans-abrisme sollicitant une mise à l'abri auprès du service 115 augmente depuis 2015, passant de plus de 8000 à plus de 10 000. Parmi eux, 42 %, soit 4 244 ménages (-19 % qu'en 2018), ont bénéficié d'au moins une nuitée de mise à l'abri.

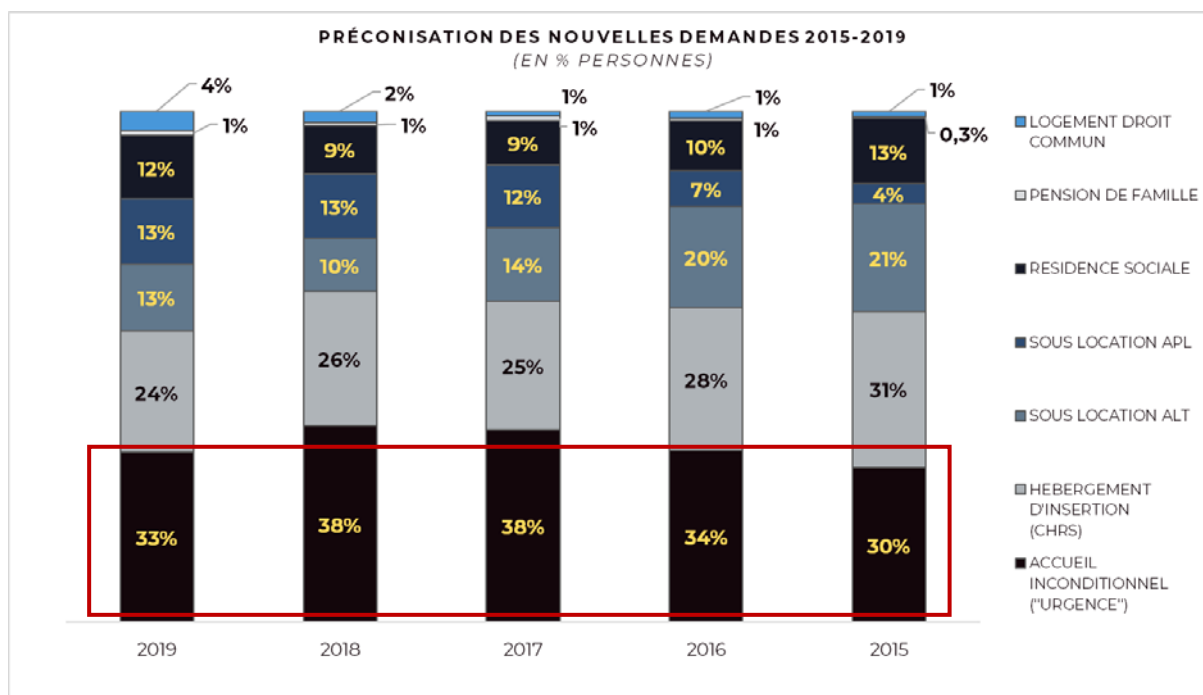
Aux personnes et ménages en situation de sans-abrisme « visibles » par le service 115, s'ajoutent les « sans-domicile », ceux habitant en logement précaire ou inadéquat (au sens de la grille ETHOS).



Entre 2015 et 2019, le nombre de ménages concernés par ces catégories conceptuelles (ayant déposé une demande d'hébergement et/ou de logement accompagné auprès de la MVS) est passé de plus de 4300 à plus de 5500.

b. L'« intersectionnalité » des situations de précarité.

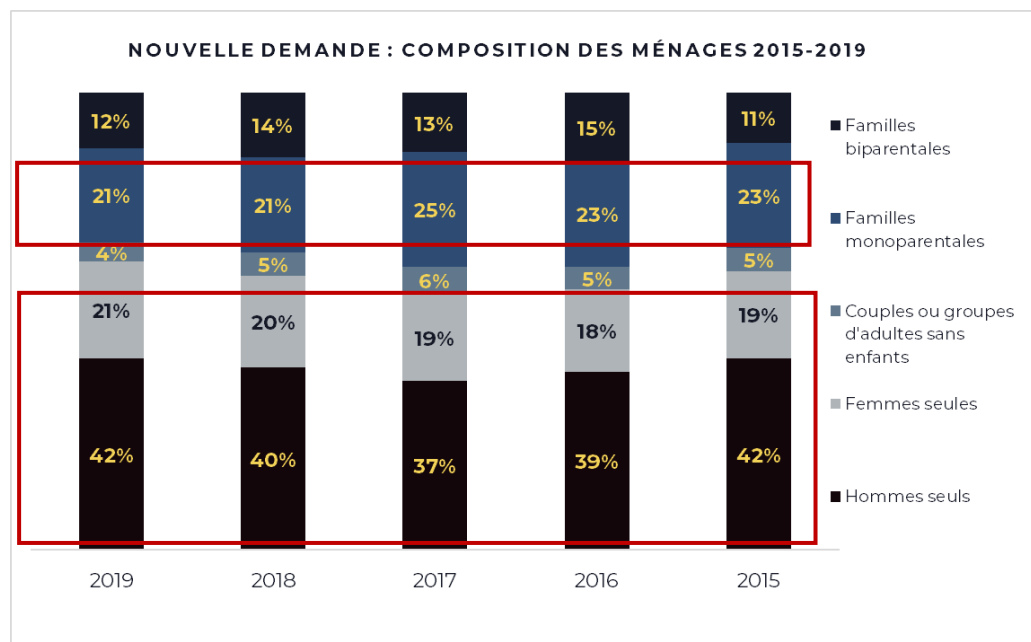
Le manque des revenus et la situation administrative fragile



Plus d'un tiers de la demande chaque année correspond à des ménages dont la situation administrative ou les manque de revenus (y compris les minima sociaux) ne leur permet d'accéder à l'hébergement ou au logement d'insertion dans des lieux de type CHRS ou des formes d'hébergement ou logement accompagné. Le segment de l'Accueil inconditionnel dans des lieux d'hébergement collectif ou des hôtels sociaux est la seule solution qu'il est possible de leur préconiser. A la fin de chaque année, ce segment est celui sur lequel nous observons un « effet de stockage » plus important. Pour chaque entrée sur une place en Accueil inconditionnel, plus de 7

personnes sont en attente. Le segment est fortement saturé face à une demande toujours croissante.

Isolement et monoparentalité

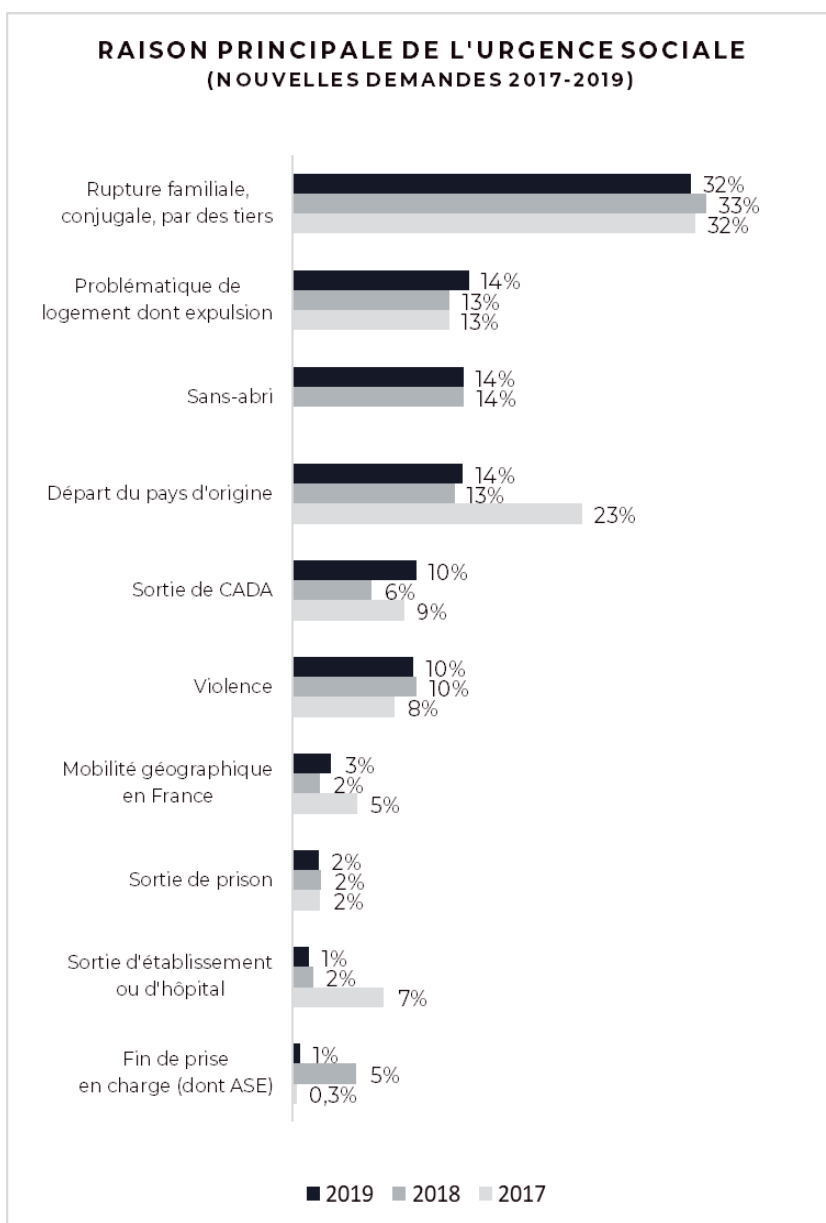


Parmi les ménages « sans domicile », le phénomène de l'isolement concerne plus de 40 % de l'ensemble tandis que près d'un quart sont concernés par la monoparentalité.

Rupture des liens, violence domestique, expulsion, mobilité géographique, fin des droits

Sur les plus de 2 000 demandes des femmes isolées ou avec leurs enfants en attente d'orientation à la fin de l'année 2019, 15 % ont été enregistrées par des femmes victimes de violence. Deux tiers d'entre elles sont des ménages monoparentaux et un tiers correspond à des femmes seules.

La nouvelle demande exprimée par des femmes seules ou avec leurs enfants est motivée pour 16 % par une situation de violences conjugales ou intrafamiliales en 2019.



2) L'abandon de la demande : Une forme particulière de non-recours... ?

Chaque année, une partie considérable de la nouvelle demande exprimée est annulée pour cause de perte de contact avec les demandeurs. Cette demande qui se « volatilise » est associée entre autres à la longue attente avant d'accéder à une solution (15 mois en moyenne pour les ménages sans revenus ou avec une situation administrative fragile, ceux relevant de l'Accueil inconditionnel).

Près de 40 % des demandeurs qui abandonnent leur démarche correspond étonnement, pourrait-on penser, aux ménages relevant de l'Accueil inconditionnel, autrement dit, ceux qui auraient difficilement une solution d'appoint.

Bien que nous n'ayons pas de visibilité sur la suite du parcours de ces ménages, nous pouvons présumer que les situations de précarité qui ont suscité leur demande n'ont pas disparu. Plus de la moitié des personnes relevant de l'Accueil inconditionnel qui abandonnent leurs démarches sont en situation d'isolement. Un quart avaient déposé leur demande à la suite de leur arrivée sur le territoire et 17 % sont en fin de droits (sortants d'un CADA et d'ASE notamment).